

En 2011, la France s'est dotée d'une loi qui modifie de nombreux aspects de l'encadrement du marché des produits de santé. Ce premier pas d'une réforme indispensable doit être salué. Après avoir salué le courage et la détermination du médecin qui a révélé le scandale Mediator<sup>o</sup> : Irène Frachon.

Mais cette réforme n'est pas suffisante. Certes, on a déjà pu constater des modifications dans le fonctionnement de l'agence du médicament ; mais c'est sur le long terme que l'on jugera des progrès réels.

des missions parlementaires, rapports de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et autres Assises du médicament, ou encore des 57 propositions de *Prescrire*. Et aussi parce que l'Assemblée nationale a refusé de faire le moindre compromis avec le Sénat. Ainsi en particulier, des mesures qui auraient permis une meilleure défense des victimes d'effets indésirables, votées par le Sénat (notamment les actions de groupe), ont été refusées par les députés.

Occasion manquée aussi, parce rien n'est dit sur l'impérieuse nécessité

## É D I T O R I A L

# Inachevé

Certes, la gestion des conflits d'intérêts devrait progresser ; mais rien n'est garanti sur le développement d'une expertise clinique indépendante des firmes. Certes, l'agence du médicament pourra s'appuyer sur la loi pour demander davantage d'essais cliniques après autorisation de mise sur le marché (AMM) ; mais rien n'a changé pour l'avant AMM : un médicament pourra encore être autorisé sans avoir été comparé aux traitements de référence.

L'Europe a été présentée par certains comme un obstacle empêchant d'aller plus loin. Encore faudrait-il que les représentants de la France à ce niveau défendent, avec pugnacité et sur le long terme, les évolutions nécessaires du cadre juridique et des pratiques.

La nouvelle loi laisse un goût d'inachevé. Parce que le projet de loi n'a pris en compte qu'une petite partie des recommandations

d'améliorer la formation initiale et la formation permanente des professionnels de santé sur les médicaments et la sécurité des patients.

Avec une consommation de médicaments parmi les plus élevées du monde, avec des centaines de milliers de personnes victimes d'effets indésirables graves chaque année, la France a bien un problème avec le médicament en général. Ce problème ne sera pas résolu par la nouvelle loi sur le médicament.

Il reste beaucoup à faire. Mais les débats ouverts en 2011 en France sur le médicament montrent que d'autres avancées nécessaires sont à portée de main, en gardant largement ouvert le cercle des débats, et en mettant au cœur des préoccupations la recherche de progrès et de protection pour les patients.

**Prescrire**